

# Communiqué de presse

Etude PwC «IPO Watch Europe 2010, Q2»

## Augmentation des entrées en Bourse en Europe

Au deuxième trimestre 2010, le nombre d'entrées en Bourse (Initial Public Offerings ou IPO) en Europe est passé de 79 à 89 (contre 23 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009), faisant augmenter le volume total des fonds mobilisés de EUR 4716 millions à EUR 9014 millions (2<sup>ème</sup> trimestre 2009 : EUR 455 millions). Au deuxième trimestre 2010, c'est encore la Bourse de Londres qui s'est montrée la plus vigoureuse en termes de volume d'IPO, avec 27 émissions pour un produit total de EUR 3202 millions. Elle devance d'une courte tête la Bourse de Varsovie. La Bourse suisse SIX a enregistré deux nouvelles entrées en Bourse (une seule au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009) entre avril et juin. Tels sont les résultats de l'étude «IPO Watch Europe 2010, Q2» de PricewaterhouseCoopers (PwC).

Zurich, 27 juillet 2010 – Au deuxième trimestre 2010, les Bourses européennes ont enregistré 79 introductions (2<sup>ème</sup> trimestre 23) pour un volume total de EUR 9014 millions (2<sup>ème</sup> trimestre 2009 : EUR 455 millions). «Bien que la confiance sur le marché européen des capitaux ne se soit pas renforcée de façon substantielle par rapport au premier semestre, quatre grandes entrées en Bourse représentant chacune un volume de plus de EUR 1000 millions ont pratiquement fait doubler le volume total», explique Philipp Hofstetter, associé Conseil économique chez PricewaterhouseCoopers Suisse.

### Un trimestre solide à Varsovie

Avec 27 IPO et un volume d'émission de EUR 3202 millions, la Bourse de Londres est parvenue à maintenir sa position de leader européen au deuxième trimestre 2010. Elle devance d'une courte tête la Bourse de Varsovie, où 25 introductions en Bourse ont généré un produit total de EUR 3150 millions. Varsovie enregistre également la plus importante entrée en Bourse du deuxième trimestre 2010 en Europe, avec le «going public» de la compagnie d'assurance PZU (volume IPO: EUR 1990 millions).

On retrouve loin derrière le groupe espagnol BME (3 IPO, volume d'émission de EUR 1331 millions), le groupe scandinave Nasdaq OMX (5 IPO, volume d'émission de EUR 641 millions) ainsi que la Bourse d'Oslo (5 IPO, volume d'émission de EUR 331 millions).

## Deux entrées à la Bourse suisse SIX

La Bourse suisse SIX a enregistré deux nouvelles entrées (contre une seule au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009) représentant un volume total de EUR 115 millions: Transocean Ltd. a été admise à la cote officielle le 20 avril 2010, suivie par Orior SA le 22 avril 2010.

### Contact:

Philipp Hofstetter  
Associé Conseil économique  
PricewaterhouseCoopers Suisse  
E-mail: [philipp.hofstetter@ch.pwc.com](mailto:philipp.hofstetter@ch.pwc.com)

Nadja Häberli  
Communications Manager  
PricewaterhouseCoopers Suisse  
E-mail: [nadja.haeberli@ch.pwc.com](mailto:nadja.haeberli@ch.pwc.com)

Nos communiqués de presse se trouvent désormais aussi sur [www.twitter.ch/PwC\\_Switzerland](http://www.twitter.ch/PwC_Switzerland).

PricewaterhouseCoopers ([www.pwc.com](http://www.pwc.com)) offre des services spécifiques d'audit, de conseil juridique et fiscal et de conseil économique aux branches économiques, afin d'instaurer la confiance et de générer de la valeur pour ses clients et leurs partenaires. Plus de 163 000 collaborateurs dans 151 pays mettent en commun leur savoir-faire et leur expérience au sein du réseau des sociétés membres pour développer de nouvelles perspectives et prodiguer des conseils pratiques.

«PricewaterhouseCoopers» et «PwC» font référence au réseau d'entreprises membres de PricewaterhouseCoopers International Limited (PwCIL), chacune d'entre elles représentant une personne morale différente et indépendante et n'agissant pas au titre de représentant de PwCIL ni au nom d'une autre entreprise membre. PwCIL ne fournit pas de prestations aux clients. PwCIL n'assume aucune responsabilité pour les actions ou inexécutions des entreprises membres et ne peut pas être poursuivie en leur nom. PwCIL n'est pas en mesure d'influencer ou de restreindre le jugement compétent des différentes entreprises. Aucune des entreprises membres ne saurait être rendue responsable ou poursuivie pour les actions ou inexécutions d'un autre membre du réseau et n'est pas davantage en mesure d'influencer ou de restreindre le jugement compétent du membre ou de PwCIL.